



Procédure : STAGE INFIRMIER FGSO2

Les étudiants devront effectuer un stage d'Initiation aux Soins Infirmiers d'une durée de

4 semaines consécutives pendant l'été 2023 ou l'été 2024

A noter : Aucun stage ne pourra débuter sans convention signée par Mr Le Doyen et sans votre inscription administrative validée.

Vaccinations :

Les étudiants devront obligatoirement être à jour de leur vaccination pour effectuer le stage infirmier.

Lieu (pas de liste de terrain de stage, l'étudiant doit faire lui-même ses démarches) :

- Hôpitaux, Cliniques publics ou privés
- En établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- En profession libérale : infirmier

Le stage doit se dérouler sur 7h par jour et uniquement en **France métropolitaine** : Corse et DOM-TOM inclus.

Organisation : documents à télécharger sur le site de la Faculté : <http://odontologie.univ-lyon1.fr>

Dossier :

- Arrêté relatif à l'organisation du stage infirmier
- Procédure Stage infirmier
- Objectifs du stage
- La demande d'accord de stage
- La fiche d'évaluation de stage

Documents à retourner par l'étudiant (dans l'ordre) :

- 1 - **La demande d'accord de stage** complétée et signée par l'établissement vous accueillant, accompagnée de **l'attestation du Service de Santé Universitaire (SSU)** de votre Faculté indiquant que vous remplissez les conditions médicales pour effectuer votre stage infirmier
- 2 - Après établissement de la convention de stage par la Faculté, retourner **un** exemplaire à la Faculté d'Odontologie signée par l'établissement par mail.
- 3 - A la fin du stage, retourner la **fiche d'évaluation** complétée par mail.